



Arrêté du 8 février 1988.

**Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région
Champagne-Ardenne complétant la liste nationale.**

J.O du 11/03/1988

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le ministre de l'agriculture et le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement,

Vu la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu le décret n°77-1295 du 25 novembre 1977, pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Article 1^{er}.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Champagne-Ardenne, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

PTERIDOPHYTES

Asplenium viride Hudson

Botrychium lunaria (L.) Swartz

Lycopodium clavatum L.

Oreopteris limbosperma (All.) Holub

Osmunda regalis L.

Thelypteris palustris Schott

Doradille verte

Botryche lunaire

Lycopode en massue

Polystic des montagnes

Osmonde royale

Thlyptéride des marais

PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones

Allium angulosum L.

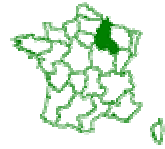
Anthericum liliago L.

Ail anguleux

Phalangère petit-lis

En vigueur, version du 8 février 1988

JO du 11 mars 1988



Asparagus tenuifolius Lam.	Asperge à feuilles ténues
Baldellia ranunculoides (L.) Parl.	Alisma fausse-renoncule
Carex appropinquata Schumacher	Laîche paradoxale
Carex ericetorum Pollich	Laîche des bruyères
Carex lasiocarpa Ehrh.	Laîche à fruit barbu
Carex mairii Cosson et Germ.	Laîche de Maire
Carex ornithopoda Willd.	Laîche pied d'oiseau
Carex praecox Schreber	Laîche précoce
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch	Céphalanthère à feuilles longues
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Rich.	Céphalanthère rouge
Corynephorus canescens (L.) Beauv.	Corynéphore blanchâtre
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soo	Orchis négligé
Dactylorhiza sphagnicola (Höppner) Soo	Orchis des sphaignes
Dactylorhiza traunsteineri (Sauter) Soo	Orchis de Traunsteiner
Deschampsia setacea (Hudson) Hackel	Déschampsie sétacée
Dichanthium ischaemum (L.) W.D. Clayton	Andropogon pied-de-poule
Eriophorum latifolium Hoppe	Linaigrette à larges feuilles
Eriophorum vaginatum L.	Linaigrette vaginée
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Rich.	Gymnadenie odorante
Herminium monorchis (L.) R. Br.	Orchis musc
Juncus tenageia L. fil.	Jonc des marécages
Leucojum vernum L.	Nivéole printanière
Lilium martagon L.	Lis martagon
Narcissus poeticus L.	Narcisse des poètes
Orchis laxiflora Lam.	Orchis à fleurs lâches
Orchis palustris Jacq.	Orchis des marais
Orchis simia Lam.	Orchis singe
Poa palustris L.	Pâturin des marais
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc
Sparganium minimum Wallr.	Rubanier minime
Stratiotes aloides L.	Aloès d'eau

2. Dicotylédones

Aconitum napellus L.	Aconit napel
Anagallis tenella (L.) L.	Mouron délicat
Artemisia alba Turra	Armoise blanche
Aster linosyris (L.) Bernh.	Aster linosyris
Biscutella laevigata L. ssp. varia (Dum.) Rouy et Fouc.	Biscutelle variable
Cicuta virosa L.	Cigüe vireuse
Coronilla coronata L.	Coronille couronnée
Corydalis bulbosa (L.) DC.	Corydale bulbeuse
Cotoneaster integerrimus Med.	Cotonéaster vulgaire
Crepis praemorsa (L.) Tausch	Crépis en rosette
Cytisus sessilifolius L.	Cytise à feuilles sessiles
Digitalis grandiflora Mill.	Digitale à grandes fleurs
Elatine hexandra (Lapierre) DC.	Elatine à six étamines
Epilobium dodonaei Vill.	Epilobe à feuilles de romarin



Erica cinerea L.	Bruyère cendrée
Genista anglica L.	Genêt d'Angleterre
Genista germanica L.	Genêt d'Allemagne
Gentiana lutea L.	Gentiane jaune
Geranium sanguineum L.	Geranium sanguin
Helianthemum canum (L.) Baumg.	Hélianthème blanchâtre
Hornungia petraea (L.) Reichenb.	Hornungie des pierres
Hypericum linarifolium Vahl	Millepertuis à feuilles linéaires
Iberis intermedia Guersent	Ibéris intermédiaire
Inula britannica L.	Inule britannique
Isopyrum thalictroides L.	Isopyre faux-pigamon
Lathyrus niger (L.) Bernh.	Gesse noire
Lathyrus palustris L.	Gesse des marais
Linum leonii F.W. Schultz	Lin français
Lunaria rediviva L.	Lunaire vivace
Luronium natans (L.) Rafin.	Alisma nageant
Moneses uniflora (L.) A. Gray	Pyrole uniflore
Oenanthe silaifolia Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaus
Orobanche alsatica Kirschleger	Orobanche d'Alsace
Orobanche arenaria Borkh	Orobanche des sables
Orobanche elatior Sutton	Orobanche élevée
Orobanche teucris Holandre	Orobanche de la germandrée
Peucedanum alsaticum L.	Peucédan d'Alsace
Peucedanum gallicum Latourr.	Peucédan de France
Peucedanum palustre (L.) Moench	Peucédan des marais
Pinguicula vulgaris L.	Grassette vulgaire
Potentilla rupestris L.	Potentille rupestre
Pyrola chlorantha Swartz	Pyrole à fleurs verdâtres
Pyrola media Swartz	Pyrole intermédiaire
Ranunculus hederaceus L.	Renoncule à feuilles de lierre
Ranunculus polyanthemoides Boreau	Renoncule à segments étroits
Sagina nodosa (L.) Fenzl	Sagine noueuse
Salix repens L. ssp. repens et ssp. angustifolia (Wulfen) Neumann	
Saule rampant, sous-espèce type et sous-espèce à feuilles étroites	
Saxifraga sponhemica C.C. Gmel.	Saxifrage rhénan
Senecio helenitis (L.) Schinz et Thell.	Séneçon à feuilles spatulées
Seseli annuum L.	Sésélie des steppes
Silene otites (L.) Wibel	Silène à oreillettes
Silene vulgaris (Moench) Garcke ssp. glareosa (Jord.) Marsden-Jones et Turrill	Silène glaréux
	Laiteron des marais
Sonchus palustris L.	Swertie pérenne
Swertia perennis L.	Germandrée des marais
Teucrium scordium L.	Thésou des Alpes
Thesium alpinum L.	Thésou de Bavière
Thesium bavarum Schrank	Utriculaire mineure
Utricularia minor L.	Vesce à forme de pois
Vicia pisiformis L.	Violette rupestre
Viola rupestris F.W. Schmidt	



Vitis vinifera L. ssp sylvestris (C.C. Gmel.) Hegi

Lambrusque

Wahlenbergia hederacea (L.) Reichenb.

Walhenbergie à feuilles de lierre

Article 2.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département des Ardennes, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

1. *Monocotylédones*

Cladium mariscus (L.)

Pohl Marisque

Epictatis purpurata Sm.

Epictatis pourpre

2. *Dicotylédones*

Laserpitium latifolium L.

Laserpitium à larges feuilles

Rubus saxatilis L.

Ronce des rochers

Trapa natans L.

Mâcre, chataîgne d'eau

Article 3.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département de l'Aube, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

Dicotylédones

Chrysanthemum corymbosum L.

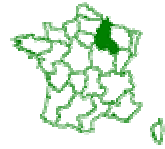
Marguerite en corymbe

Erica tetralix L.

Bruyère à quatre angles

Orthilia secunda (L.)

House Pyrole unilatérale



Article 4.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département de la Marne, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES

1. *Monocotylédones*

Carex halleriana Asso.	Laîche de Haller
Eleocharis ovata (Roth) Roem. et Schult.	Scirpe ovale
Epictatis purpurata Sm.	Epictatis pourpre

2. *Dicotylédones*

Asarum europaeum L.	Asaret d'Europe
Chrysanthemum corymbosum L.	Marguerite en corymbe
Laserpitium latifolium L.	Laser blanc
Peucedanum cervaria (L.) Lapeyr.	Peucedan herbe aux cerfs
Rubus saxatilis L.	Ronce des rochers

Article 5.

Le directeur de la protection de la nature, le directeur général de l'alimentation et le directeur de la pharmacie et du médicament sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre des affaires sociales et
de l'emploi,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la pharmacie et du
médicament,
P. AMBROISE-THOMAS

Le ministre délégué auprès du
ministre de l'équipement, du
logement,
de l'aménagement du territoire et
des transports, chargé de
l'environnement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la protection de la
nature,
F. LETOURNEUX

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de
l'alimentation,
A. CHAVAROT